

République Française
Département de l'Essonne

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

n° 26.150

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 28
Représentés : 11
Excusés : -
Absents : -

Objet : Budget Ville – Vote du compte administratif – Exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt-trois juin deux-mille vingt-six, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 08 h 30 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Thomas CHAZAL, Maire.

Marième GADIO, Sophie MINE, Norman CHARLES, Colette KOEBERLE, Nicolas ALLEOS, Leïla SAÏD, Frantz ISAMBERT, Monique BAILLOT, Tahar HACHICHI, Samia LEMTAÏ¹, Faten BENHAMED², Adjoints.

Josiane SIMON, Michèle DENEBOUR, Jeannette CLEM-BAKER, Bouchra KHIAR, Alain DENOUEL³, Thierry BELVIGNE, Christina PEDRI, Stéphane VOGEL, Rémy FIZAMES, Sangeetha BERCHMAN⁴, Binta SYLLA, Ouarda BOUZAKI⁵, Aouicha TRAORE, Sophiane TERCHOUNE⁶, Maxime GOMIS⁷, Monique VERRET, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Sébastien TSEN
Dominique DEVERNOIS
Fouad SARI
Daya TERKI
Kelly BOUSSARD
Omar ALKALY

par Frantz ISAMBERT
par Tahar HACHICHI
par Sophie MINE
par Marième GADIO
par Aouicha TRAORE
par Monique VERRET

Bachir CHEKINI
René REAL
Nestor YEPMENI
Florian GOURMELON
Bilal LAOUFI

par Stéphane VOGEL
par Leïla SAÏD
par Thierry BELVIGNE
par Binta SYLLA
par Sophiane TERCHOUNE

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Binta SYLLA est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

1 A quitté la séance à 10 h 02 en donnant pouvoir à M. Baillot

2 A quitté la séance à 09 h 52 en donnant pouvoir à N. Charles

3 A quitté la séance à 09 h 00 en donnant pouvoir à J. Clem-Baker

4 A quitté la séance à 09 h 00 en donnant pouvoir à T. Chazal

5 Arrivée à 08 h 36, avant que ne s'engagent les débats

6 Arrivé à 08 h 36, avant que ne s'engagent les débats

7 Arrivé à 08 h 50, à compter de la délibération n°26.149 « Budget Ville – Adoption du compte de gestion du receveur - Exercice 2025 »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°26.149 en date du 30 juin 2026 ayant arrêté le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2025 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Administration générale - Finances », réunie le 16 juin 2026 ;

Considérant que le Conseil municipal a désigné à l'unanimité Marième GADIO comme président de séance avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif ;

Considérant la conformité du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du compte administratif, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 29 voix POUR,

8 voix contre Ouarda Bouzaki, Aouicha Traore, Kelly Boussard, Bilal Laoufi, Sophiane Terchoune, Maxime Gomis, Monique Verret, Omar Alkaly.

Article 1 - DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2025 de la Ville.

Article 2 - ARRÊTE le compte administratif présenté et joint en annexe.

Article 3 - CONSTATE la conformité du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2025.

Article 4 - RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser arrêtés en dépenses et en recettes, respectivement, aux sommes de 2 259 960,04 € et 4 633 043,00 €, soit un solde positif de 2 373 082,96 €.

Article 5 - ARRÊTE l'excédent de la section de fonctionnement 2025 pour un montant de 9 483 719,19 €.

Article 6 - ARRÊTE le solde de la section d'investissement 2025 pour un montant déficitaire de - 5 056 687,11 €.

Article 7 - ARRÊTE le besoin de financement de la section d'investissement 2025 pour un montant de 2 683 604,15 €.

Article 8 - ARRÊTE les comptes définitifs tels que résumés ci-dessous :

Les votes par chapitre ont été les suivants :

Par 29 voix POUR,

8 voix contre Ouarda Bouzaki, Aouicha Traore, Kelly Boussard, Bilal Laoufi, Sophiane Terchoune, Maxime Gomis, Monique Verret, Omar Alkaly.

Exceptés les chapitres suivants : 042 – 012 -10 -23 :

Par 29 voix POUR,

6 voix contre Ouarda Bouzaki, Aouicha Traore, Kelly Boussard, Bilal Laoufi, Sophiane Terchoune, Maxime Gomis,

2 abstentions Monique Verret, Omar Alkaly.

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	45 779 907,78 €
Chapitre 013 – Atténuation des charges	79 409,40 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes directes	1 606 679,14 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes (hors chapitre 731)	3 122 446,00 €
Chapitre 731 – Fiscalité locales	22 246 884,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	17 161 564,01 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	1 499 614,61 €
Chapitre 77 – Produits spécifiques	63 310,62 €
 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	 9 261,87 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	9 261,87 €
 Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté n-1	 4 400 754,81 €
 MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	 50 189 924,46 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

OPERATIONS REELLES	39 815 350,67 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	8 291 561,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	26 466 187,27 €
Chapitre 014 – Atténuations de produits	1 228 337,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	3 389 604,67 €
Chapitre 66 – Charges financières	432 469,38 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	7 191,35 €
 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	 890 854,60 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	890 854,60 €
 MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	 40 706 205,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

OPERATIONS REELLES	7 840 121,65 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 143 435,04 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	1 696 101,61 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (y compris 165)	4 000 585,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	3 754 069,60 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	890 854,60 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	2 863 215,00 €
RESTES A REALISER	4 633 043,00 €
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 227 234,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DE DEPENSES

OPERATIONS REELLES	9 243 775,64 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 958 046,00 €
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	178 225,18 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	3 698 550,66 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	2 408 953,80 €
Chapitre 27 – Immobilisations financières	0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 872 476,87 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	9 261,87 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	2 863 215,00 €
Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté n-1	4 534 625,85 €
RESTES A REALISER	2 259 960,04 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 910 838,40 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de
séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20260630-26-150-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2026
Publication : 01/07/2026

La présente décision peut faire l'objet
d'un recours devant le tribunal administratif
de Versailles dans un délai de deux mois
à compter de sa publication ou notification

Signé numériquement le 01/07/2026

 **Chazal**